

- aucune capacité nominale n'est indiquée sur le chariot élévateur. Pour déterminer cette capacité, des calculs doivent être effectués et des essais de stabilités doivent être réalisés ;
- le chariot élévateur n'est pas muni d'un dispositif de retenue, telle une ceinture de sécurité, alors que le cariste pourrait se faire écraser par le toit de protection en cas de renversement ;
- le mécanisme d'inclinaison ne se contrôle pas en douceur, ce qui peut déstabiliser le chariot élévateur et provoquer son renversement;
- les commandes de levage et de sens de marche ne sont pas identifiées ;
- aucune mise en garde n'est apposée sur le chariot élévateur pour indiquer, par exemple, les risques de coincement et les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, si les lieux ne sont pas bien ventilés, étant donné qu'il est équipé d'un moteur à combustion interne fonctionnant à l'essence.

Plusieurs autres exigences spécifiées dans la norme *ASME B56.1-1993* doivent être respectées afin de s'assurer que le chariot élévateur est sécuritaire, notamment la capacité de freinage, le toit de protection, les limiteurs de courses, le niveau d'éclairage et la présence d'un klaxon.

En raison des lacunes observées, la CNESST a interdit à l'entreprise « *Fabriclo inc.* » de fabriquer, vendre, louer ou distribuer les chariots élévateurs Germain utilisés pour la manipulation de balles de foin, tous modèles confondus. Pour pouvoir fabriquer, vendre, louer ou distribuer à nouveau ces chariots élévateurs, le fabricant doit le rendre conforme à la norme *ASME B56.1-1993*.

Afin d'assurer la sécurité des travailleurs, la CNESST sollicite votre collaboration afin que vos membres employeurs, susceptibles d'avoir un chariot élévateur Germain utilisé pour la manipulation de balles de foin, soient informés qu'il ne peut pas être utilisé tel quel. Pour permettre son usage à nouveau, le chariot doit être modifié selon les instructions d'un ingénieur pour répondre à l'article 256 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Francis Bergeron, ing. et chef d'équipe, francis.bergeron@cnesst.gouv.qc.ca, de la Direction du génie-conseil à la CNESST.

Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.



Pierre-Paul Vaudreuil, directeur
Direction du soutien aux opérations et du génie-conseil